

Tonture

Règle LIV.—Généralités

La tonture est mesurée depuis le pont en abord jusqu'à une ligne de référence tracée parallèlement à la quille au milieu du navire et tangente à la ligne de tonture.

Dans les navires prévus pour naviguer avec un tirant d'eau arrière plus grand que le tirant d'eau avant, la tonture peut être mesurée d'après la ligne de charge à condition qu'une marque additionnelle soit placée à 0,25 L en avant du milieu pour indiquer la ligne de charge assignée. Cette marque doit être semblable au disque de franc-bord au milieu du navire.

Dans les navires à pont découvert et dans les navires à superstructures détachées la tonture est mesurée au pont de franc-bord.

Dans les navires dont les parties hautes des murailles sont d'une forme particulière avec un retrait ou une brique, la tonture est évaluée d'après le creux équivalent au milieu du navire (voir Règle XXXV).

Dans les navires ayant une superstructure de hauteur réglementaire, s'étendant sur toute la longueur du pont de franc-bord, la tonture est mesurée au pont de la superstructure. Lorsque la hauteur est supérieure à la hauteur réglementaire la tonture peut être évaluée d'après la hauteur réglementaire. Lorsqu'une superstructure est intacte ou lorsque les ouvertures des cloisons qui la limitent sont munies de fermetures de la classe 1 et lorsque le pont de superstructure a au moins la même tonture que le pont de franc-bord exposé, il n'est pas tenu compte de la tonture dans la partie couverte du pont de franc-bord.

Règle LV.—Ligne de tonture réglementaire

Les ordonnées en centimètres de la ligne de tonture réglementaire sont données dans la table suivante, où L est la longueur du navire en mètres:

Position.	Ordonnées.	Facteur.
P.A.R.....	0,833 L + 25,4	1
1/6 L de P.A.R.....	0,37 L + 11,3	4
1/3 L de P.A.R.....	0,0925 L + 2,825	2
Milieu.....	0,	4
1/3 L de P.A.V.....	0,185 L + 5,65	2
1/6 L de P.A.V.....	0,74 L + 22,6	4
P.A.V.....	1,666 L + 50,8	1

P.A.R.=Extrémité arrière de la ligne de flottaison correspondant au franc-bord d'été.

P.A.V.=Extrémité avant de la ligne de flottaison correspondant au franc-bord d'été.